

## **Comparaison entre catégorie d'allocation ONEM et position familiale LIPRO des CCI/DE inoccupés - décembre 2007 –**

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.   | Méthodologie .....   | 2  |
| 1.1  | Description de l'échantillon .....   | 2  |
| 1.2  | Définition de la catégorie d'allocation ONEM .....   | 2  |
| 1.3  | Définition de la position familiale selon la typologie LIPRO .....   | 3  |
| 2.   | Profil des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés selon la catégorie d'allocation et la position familiale ..... | 5  |
| 3.   | Croisement entre catégorie d'allocation (ONEM) et position familiale (LIPRO) – Analyse selon le sexe .....                           | 8  |
| 3.1. | Catégorie d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO.....   | 8  |
| 3.2. | Position familiale (LIPRO) selon la catégorie d'allocation (ONEM) .....  | 12 |
| 4.   | Croisement entre position familiale (LIPRO) et catégorie d'allocation (ONEM) – Analyse selon la région .....                         | 16 |
| 4.1. | Position familiale (LIPRO) selon la catégorie d'allocation (ONEM) .....  | 16 |
| 4.2. | Catégorie d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO.....   | 19 |
| 5.   | Comparaison 2000/2007 .....  | 22 |
| 6.   | Conclusions .....  | 24 |

# 1. Méthodologie

## 1.1 Description de l'échantillon

Les données proviennent du Datawarehouse Marché du travail (DwH-MT) et Protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale qui centralise les informations provenant des fichiers administratifs d'une grande partie des institutions de sécurité sociale telles que l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL), l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), l'Office national d'allocations familiales (ONAFST), l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et l'Office national de l'emploi (ONEM). Seules les personnes connues d'au moins une de ces institutions figurent dans le DwH-MT.

Ces données sont reliées entre elles de manière permanente sur la base d'un numéro d'identification unique (le numéro de Registre national et, dans certains cas, le numéro de Registre bis ou le numéro de Registre ter). Nous disposons également de données relatives aux membres du ménage des personnes de l'échantillon.

Un échantillon aléatoire qui correspond à 33 % de la population totale des allocataires de l'ONEM au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2000 a été tiré en 2004. Il s'agit d'un échantillon stratifié sur base de 15 statuts d'allocation et de 43 arrondissements (645 strates).

Pour tous les individus de l'échantillon (316 892), nous disposons de données trimestrielles couvrant les années 1998 (2<sup>ème</sup> trimestre) à 2007 (4<sup>ème</sup> trimestre). Dans la présente analyse, nous utiliserons les données les plus récentes soit celles du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007.

## 1.2 Définition de la catégorie d'allocation ONEM

A l'ONEM, les allocataires sont classés, en fonction de leur situation familiale, en 3 catégories familiales :

- La catégorie de cohabitant ayant charge de famille (A) que nous qualifierons pour plus de facilité de **chef de ménage** est accordée lorsque le partenaire ne perçoit aucun revenu professionnel ou de remplacement et ce, même si le ménage compte encore des enfants qui perçoivent des revenus.

Cette catégorie est également attribuée lorsque l'intéressé ne cohabite pas avec un partenaire mais uniquement avec des enfants et qu'au moins un d'entre eux a droit à des allocations familiales ou lorsque aucun enfant ne perçoit de revenu professionnel ou de remplacement.

Cette catégorie est aussi attribuée lorsque l'intéressé ne cohabite pas avec un partenaire mais avec des parents ou alliés jusqu'au troisième degré qui ne bénéficient pas de revenus professionnels ou de remplacement. Si cette situation s'accompagne de la présence d'enfant(s), l'intéressé doit percevoir des allocations familiales pour au moins un enfant.

L'intéressé peut également se voir attribuer la catégorie A lorsque les revenus professionnels ou de remplacement du partenaire, des enfants ou des alliés n'atteignent pas un minimum donné.

Le terme cohabitant avec charge de famille (chef de ménage) peut parfois induire en erreur car cette catégorie est également accordée à des isolés débiteurs de pensions alimentaires.

En outre, certaines catégories de travailleurs ayant un statut spécial tels que les dockers et les marins pêcheurs reçoivent automatiquement la catégorie A et ce, quelle que soit leur situation familiale.

La catégorie A donnait droit à une allocation équivalent à 60 % de la rémunération brute plafonnée non dégressive dans le temps (situation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007).

- Tous les autres cohabitants sont considérés comme des cohabitants sans charge de famille (catégorie B). Il s'agit donc de cohabitants dont le partenaire perçoit un revenu professionnel ou de remplacement qui dépasse un minimum donné.

S'ils ne cohabitent pas avec un partenaire mais uniquement avec des enfants ou avec des alliés jusqu'au 3<sup>e</sup> degré ou à la fois avec des enfants et des alliés et qu'aucun des enfants n'a droit à des allocations familiales et que les alliés perçoivent eux-mêmes des revenus professionnels ou de remplacement, ils n'ont également droit qu'à cette catégorie d'allocation.

La catégorie B donnait droit à une allocation dégressive qui passait de 55 % à 40 % de la rémunération brute plafonnée (situation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007) et enfin, à un montant forfaitaire.

- Reste la catégorie des isolés (N).

Cette catégorie percevait une allocation dégressive passant de 60 % à 50 % (situation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007).

### **1.3 Définition de la position familiale selon la typologie LIPRO\***

Le lien de parenté de la personne vis-à-vis de la personne de référence dans le ménage doit obligatoirement être enregistrée dans le Registre national et fait chaque année l'objet d'une validation. La personne de référence est la personne du ménage considérée par les autorités communales comme le chef de ménage et avec laquelle elles correspondent officiellement. La Banque Carrefour de la Sécurité sociale reprend de cet enregistrement la position familiale LIPRO dans le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale. La position familiale LIPRO d'une personne est la position que celle-ci occupe au sein du ménage par rapport à la personne de référence.

Les autorités communales ne déclarent que la relation des membres du ménage par rapport à cette personne de référence et non la relation interne entre les membres du ménage qui ne sont pas chefs de ménage. Les relations familiales précises au sein des familles recomposées sont, par conséquent, difficiles à identifier.

La présente étude se base sur la position familiale à la fin du mois de décembre 2007.

---

\* LIPRO est déduit de 'Lifestyle Projections' et a été développé par le 'Nederlands Interdisciplinair Demografisch Instituut'. Les variables ont été développées en collaboration avec le 'Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudies (CBGS)', une institution scientifique flamande.

La typologie LIPRO prévoit les 12 positions familiales suivantes\*\*:

1. Isolé ;
2. Marié sans enfant;
3. Marié avec enfant;
4. Enfant d'un couple marié;
5. Cohabitant non marié sans enfant;
6. Cohabitant non marié avec enfant(s);
7. Enfant d'un couple non marié;
8. Chef de famille monoparentale;
9. Enfant dans famille monoparentale;
10. Autre personne habitant sous le même toit;
11. Autres personnes;
12. Habitant dans ménage collectif.

Comme l'ONEM ne fait pas de distinction entre personne mariée et personne non mariée, cela nous a incités à regrouper dans les graphiques ci-après les positions familiales de cohabitant marié et de cohabitant non marié sous celles de partenaire en couple avec enfants et de partenaire en couple sans enfants. En même temps, nous avons regroupé toutes les positions d'enfant (enfant auprès d'un couple marié, enfant auprès d'un couple non marié et enfant dans une famille monoparentale) sous celle d'«enfant». Enfin, nous avons également regroupé les positions familiales moins fréquentes dans la catégorie «autres». C'est ainsi que nous obtenons dans les graphiques les positions familiales suivantes :

- Isolé;
- Partenaire en couple avec enfants (regroupement des positions 3 et 6);
- Partenaire en couple sans enfants (regroupement des positions 2 et 5);
- Chef de famille monoparentale;
- Enfant (regroupement des positions 4, 7 et 9);
- Autres (regroupement des positions 10, 11 et 12).

Etant donné que la typologie LIPRO tient uniquement compte de la relation des personnes de la famille vis-à-vis de la personne de référence dans le ménage et qu'elle ne tient pas compte de la position socio-économique des partenaires et/ou des enfants, il est logique que la comparaison entre les types LIPRO et les catégories d'indemnisation ONEM entraîne des divergences. Ainsi, différentes positions familiales peuvent se cacher derrière les catégories ONEM. Nous souhaitons par exemple savoir quel est le pourcentage d'isolés débiteurs alimentaires de la catégorie A, quel est le pourcentage d'enfants, quel est celui des chefs de famille monoparentale, ... Mais inversement, nous souhaitons également connaître le nombre d'allocataires de la position familiale LIPRO «isolé» qui obtiennent la catégorie A ou N. Nous souhaitons également examiner quelles sont les catégories ONEM qui se cachent derrière la position familiale d'enfant et vérifier si le fait d'avoir des enfants dans le couple a une incidence sur l'obtention de la catégorie A ou de la catégorie B. Nous examinons aussi s'il y a de grandes divergences entre les hommes et les femmes (l'effet «genre») ou entre les régions.

---

\*\* Est considérée comme un enfant la personne qui a une relation d'enfant ou de beau-fils/belle-fille vis-à-vis de la personne de référence. La position familiale d'enfant d'un couple marié est seulement attribuée à une personne non parente à la personne de référence, si cette personne est âgée de moins de 18 ans. Pour un enfant d'un couple non marié, la condition requise est qu'il y ait une différence d'au moins 15 ans entre l'enfant et le partenaire de la personne de référence.  
Les chefs de famille de familles monoparentales doivent être âgés de 15 ans au moins.

## 2. Profil des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés selon la catégorie d'allocation et la position familiale

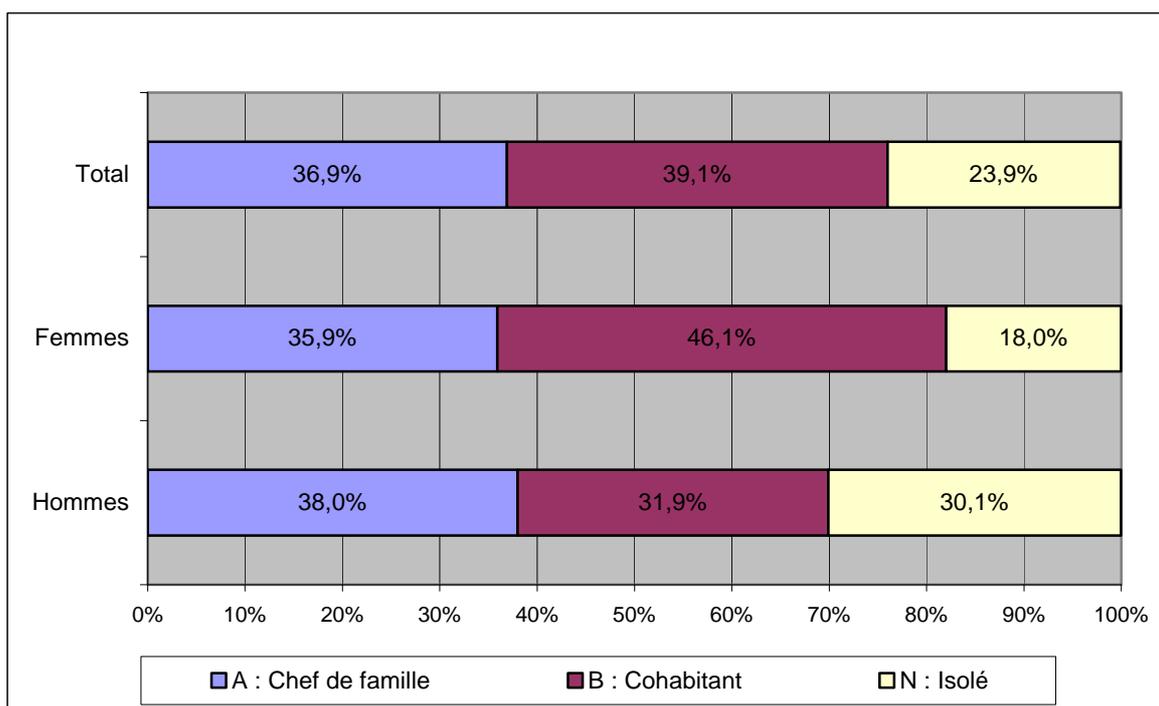
Avant de croiser la catégorie d'allocation ONEM et la position familiale LIPRO, nous examinons de quelle manière le nombre d'allocataires étudiés est ventilé selon la catégorie d'allocation ONEM et selon la position familiale. Ceci nous permet d'étudier une catégorie ou une position familiale donnée par rapport à l'ensemble. Les données de l'ONEM concernent 111 726 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés en décembre 2007.

**Tableau 1 : Catégories ONEM**

|                |   | Hommes       | Femmes       | Total         |
|----------------|---|--------------|--------------|---------------|
| Chef de ménage | A | 20903        | 20367        | <b>41270</b>  |
| Isolé          | N | 16527        | 10185        | <b>26712</b>  |
| Cohabitant     | B | 17546        | 26164        | <b>43710</b>  |
| Autres*        |   | 14           | 20           | <b>34</b>     |
| <b>Total</b>   |   | <b>54990</b> | <b>56736</b> | <b>111726</b> |

*Autres=catégories familiales non déterminées*

**Graphique 1 Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés en Belgique selon la catégorie d'allocation (ONEM) répartis selon le sexe, décembre 2007 (en %)**



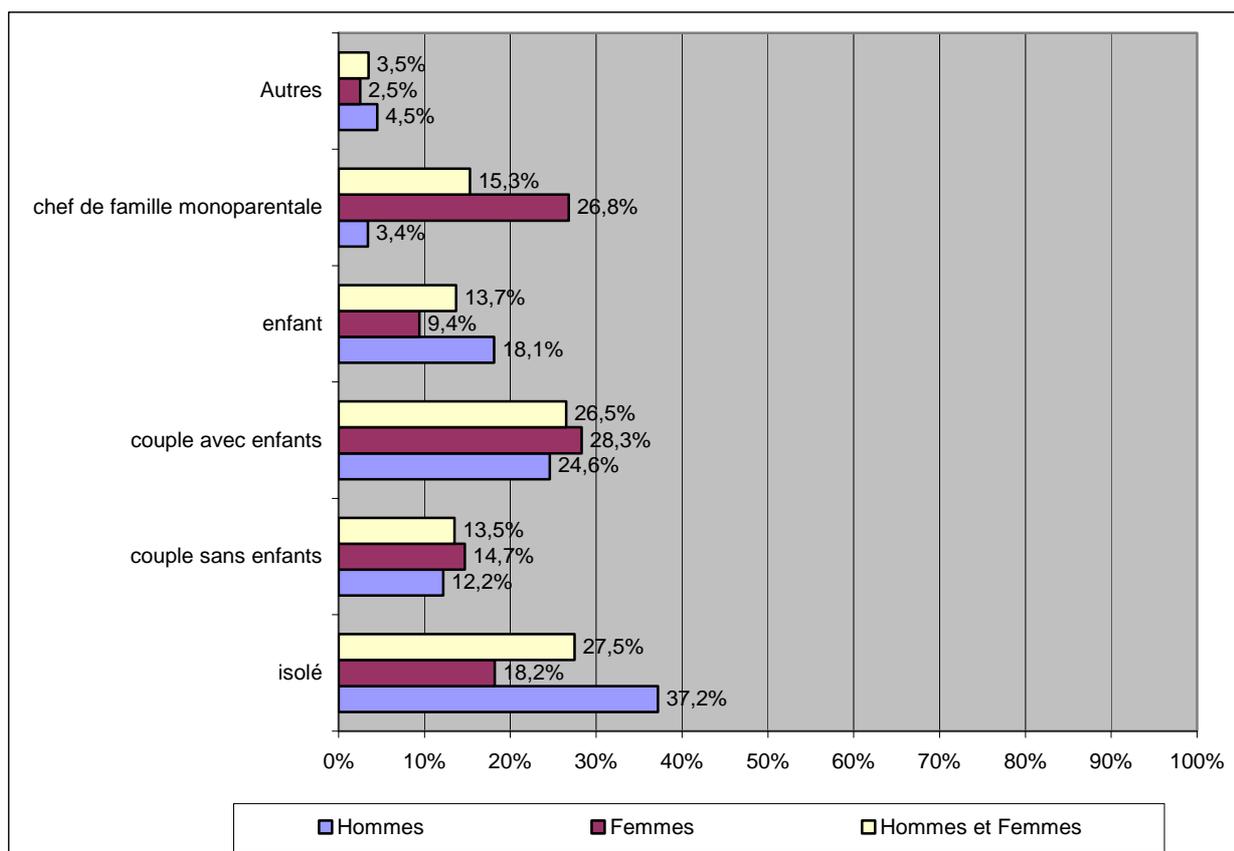
Chez les femmes, la catégorie ONEM de cohabitant sans charge de famille (B) constitue la majorité, soit 46,1 %. Chez les hommes, par contre, la catégorie ONEM la plus représentative est celle de chef de ménage (A) avec 38%. Tous sexes confondus, la catégorie la plus fréquente demeure la catégorie B de cohabitants sans charge de famille : 39,1 %.

La catégorie des isolés (N) représente la part la moins importante à la fois pour les hommes (30,1 %) et pour les femmes (18 %).

**Tableau 2 : Positions familiales LIPRO**

|                       | Hommes       | Femmes       | Total         |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|
| Enfant                | 9945         | 5353         | <b>15298</b>  |
| Autres                | 2478         | 1444         | <b>3922</b>   |
| Chef de fam. monopar. | 1852         | 15233        | <b>17085</b>  |
| Couple avec enfant(s) | 13548        | 16032        | <b>29580</b>  |
| Couple sans enfant    | 6732         | 8351         | <b>15083</b>  |
| Isolé                 | 20435        | 10323        | <b>30758</b>  |
| <b>Total</b>          | <b>54990</b> | <b>56736</b> | <b>111726</b> |

**Graphique 2 Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi non occupés en Belgique selon la position familiale (typologie LIPRO) répartis selon le sexe, décembre 2007 (en %)**



Sans distinction de genre, la position d'isolés dans la typologie LIPRO est la plus fréquente : 27,5%. Toutefois, son poids diffère considérablement selon le sexe. Il est de 18,2 % chez les femmes mais de 37,2 % chez les hommes. Chez les femmes, les isolées n'occupent que la 3<sup>e</sup> place sur 6 positions LIPRO.

La position familiale de 'partenaire en couple avec enfants' arrive en deuxième lieu (26,5 %). Il s'agit de la position la plus fréquente chez les femmes (28,3 %) alors que chez les hommes, la vie en couple avec enfant (24,6 %) n'arrive qu'en deuxième place derrière les isolés (37,2 %).

Selon la typologie LIPRO, les chefs de famille monoparentale suivent ensuite en troisième position. Ils représentent 15,3 % des CCI-DEI (chômeurs complets indemnisés – demandeurs d'emploi inoccupés). Dans ce cas aussi, la différence entre les sexes est flagrante. Seuls 3,4 % des hommes sont chefs de famille monoparentale contre 26,8 % des femmes.

Dans la typologie LIPRO, les enfants (de couple marié ou non marié ou de famille monoparentale) occupent la 4<sup>e</sup> place avec 13,7 %. Ces enfants représentent 18,1 % des hommes CCI-DEI et 9,4 % des femmes.

Les couples sans enfants (mariés ou non mariés) totalisent 13,5 % de la population examinée. Tant chez les hommes que chez les femmes, leur poids est quasiment le même, soit respectivement 12,2 % et 14,7 %.

La part de la population féminine avec enfants (comme chef de famille monoparentale ou en couple) est deux fois plus élevée que la population masculine avec enfants (55,1 % contre 28 %).

### 3. Croisement entre catégorie d'allocation (ONEM) et position familiale (LIPRO) – Analyse selon le sexe

#### 3.1. Catégorie d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO

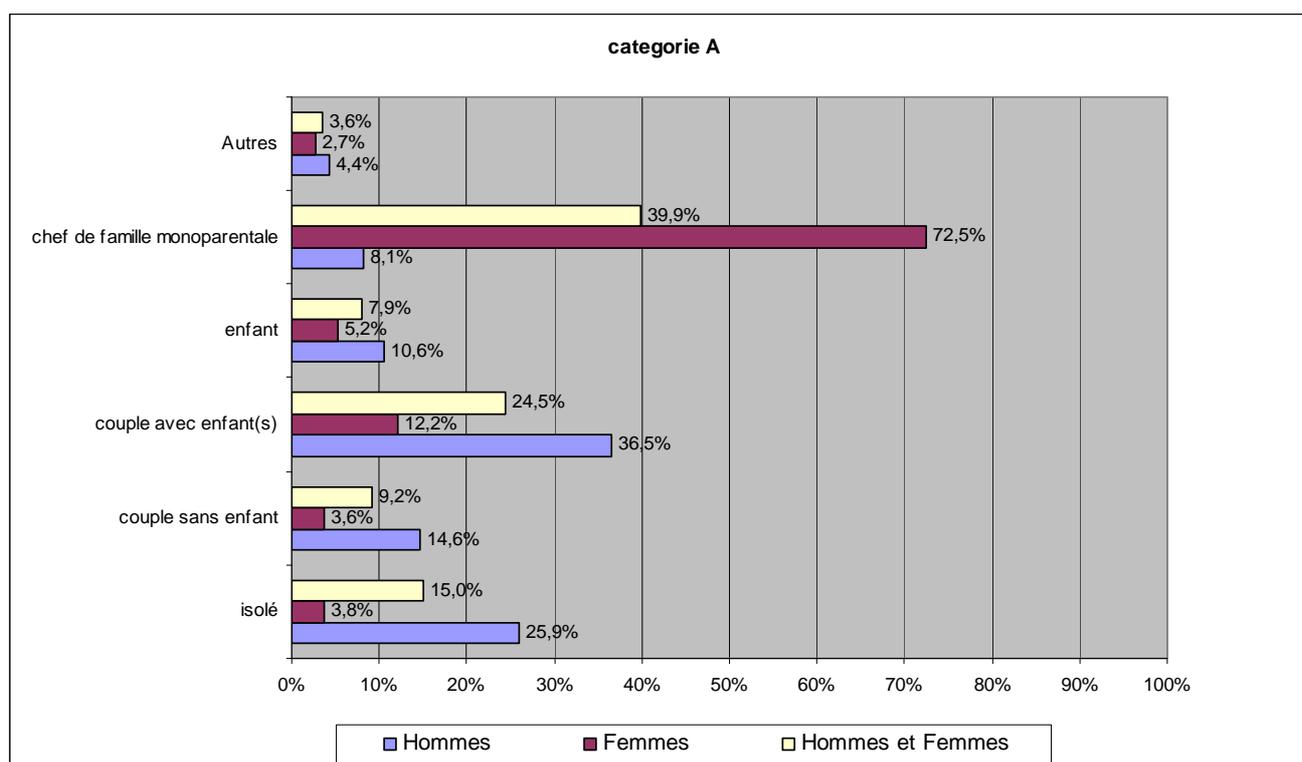
Dans ce chapitre, nous examinons de quelle manière les catégories d'allocation de l'ONEM A (chef de ménage), N (isolé) et B (cohabitant sans charge de famille) sont réparties selon la position familiale (type LIPRO).

En procédant de la sorte, nous pouvons obtenir des renseignements intéressants sur la part des positions familiales LIPRO d'isolé, d'enfant ou de chef de famille monoparentale dans les catégories familiales ONEM (A,B,C) ainsi que sur les différences entre hommes et femmes. Cette analyse est particulièrement intéressante pour la catégorie A qui regroupe de nombreux allocataires occupant différentes positions familiales. Ainsi, nous pouvons notamment établir le pourcentage de chefs de famille monoparentale au sein de la catégorie A.

**Tableau 3 : Catégorie A selon position LIPRO**

|                       | Hommes       | Femmes       | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Enfant                | 2207         | 1066         | 3273         |
| Autres                | 911          | 554          | 1465         |
| Chef de fam. monopar. | 1697         | 14757        | 16454        |
| Couple avec enfant(s) | 7620         | 2481         | 10101        |
| Couple sans enfant    | 3051         | 742          | 3793         |
| Isolé                 | 5417         | 767          | 6184         |
| <b>Total</b>          | <b>20903</b> | <b>20367</b> | <b>41270</b> |

**Graphique 3 Catégories d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO en Belgique ventilées selon le sexe, décembre 2007 (somme par sexe = 100 %)**



Sans distinction de genre, c'est la position familiale de 'chef de famille monoparentale' LIPRO qui se retrouve le plus souvent (39,9 %) dans la catégorie A de l'ONEM. La part prédominante de cette position familiale est essentiellement le fait des femmes qui enregistrent dans cette position pas moins de 72,5 % de leur total dans la catégorie A de l'ONEM. Au total des hommes et des femmes, la position familiale 'chef de famille monoparentale' LIPRO est suivie de loin par 'couple avec enfants' (24,5 %) et 'isolé' (15 %).

36,5 % des hommes chefs de ménage appartenant à la catégorie A font partie d'un couple avec enfant(s) et 14,6 % d'un couple sans enfant. La moitié des hommes en catégorie A se retrouve donc dans un couple avec ou sans enfant tandis qu'un bon quart d'entre eux (25,9 % contre 23,5 % en 2000) relève de la position LIPRO 'isolé'. Il est vraisemblable que ceux-ci se retrouvent dans la catégorie A du fait qu'ils sont débiteurs de pensions alimentaires\*\*\*. Dans la catégorie A, il y a seulement 3,8 % de femmes isolées. De surcroît, les travailleurs à statuts spéciaux comme les dockers et les pêcheurs de mer bénéficiaires d'office de la catégorie A sont quasi exclusivement des hommes.

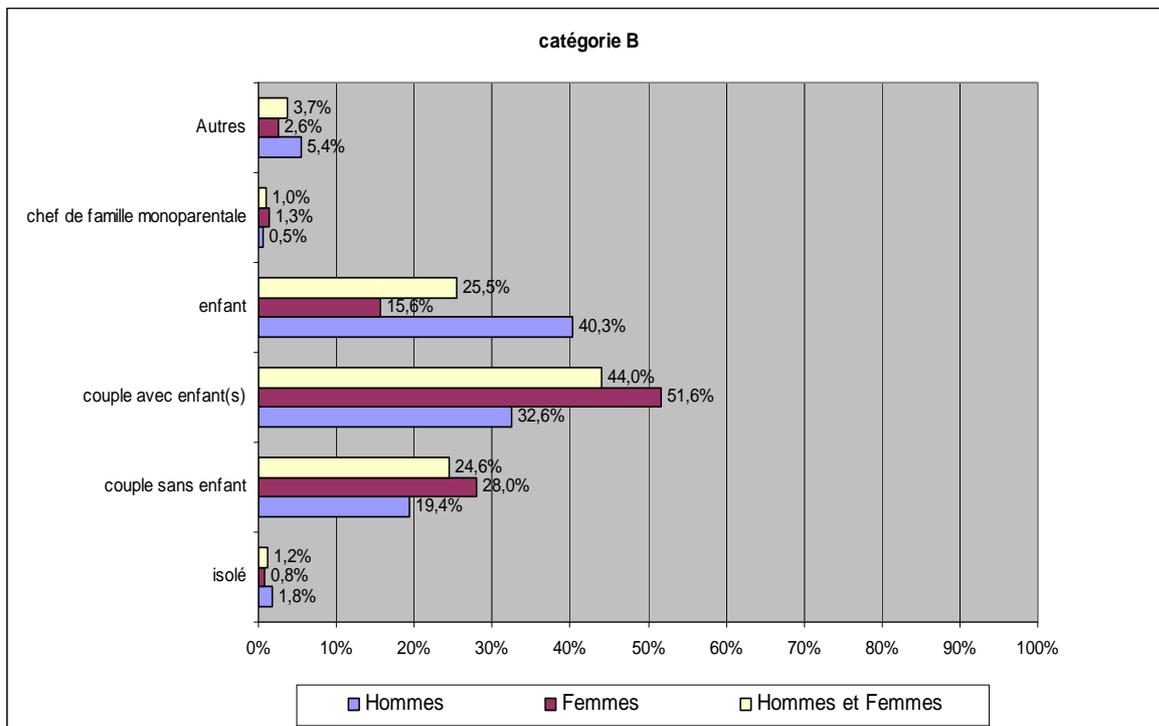
Il est intéressant aussi de constater que 10,6 % (contre 8,6 % en 2000) des allocataires de la catégorie A sont repris dans la position 'enfant'. Ces enfants sont donc alors les seuls gagne-pain du ménage ou pour le moins que le revenu du ou des parents est à ce point bas que l'enfant a droit à la catégorie d'allocation A de l'ONEM.

Nous pouvons conclure du croisement entre la position familiale LIPRO et la catégorie d'allocation ONEM -catégorie A de chef de ménage- que cette dernière englobe aussi des chefs de famille monoparentale, des isolés débiteurs de pensions alimentaires et des enfants (qui sont les seuls gagne-pain ou qui pour le moins perçoivent le revenu principal de la famille). L'ensemble de ces positions familiales constitue pas moins de 62,8 % de la catégorie A de l'ONEM. C'est encore 2,5 points pour-cent de plus qu'en 2000.

**Tableau 4 : Catégorie B selon position LIPRO**

|                       | <b>Hommes</b> | <b>Femmes</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------|---------------|---------------|--------------|
| Enfant                | 7077          | 4079          | <b>11156</b> |
| Autres                | 949           | 685           | <b>1634</b>  |
| Chef de fam. monopar. | 90            | 337           | <b>427</b>   |
| Couple avec enfant(s) | 5715          | 13512         | <b>19227</b> |
| Couple sans enfant    | 3399          | 7332          | <b>10731</b> |
| Isolé                 | 316           | 219           | <b>535</b>   |
| <b>Total</b>          | <b>17546</b>  | <b>26164</b>  | <b>43710</b> |

\*\*\* L'obligation alimentaire peut être imposée par jugement ou par acte notarié en cas de divorce par consentement mutuel. Une pension alimentaire peut, sur une base volontaire, également être versée aux enfants par acte notarié et ce, sans procédure de divorce.



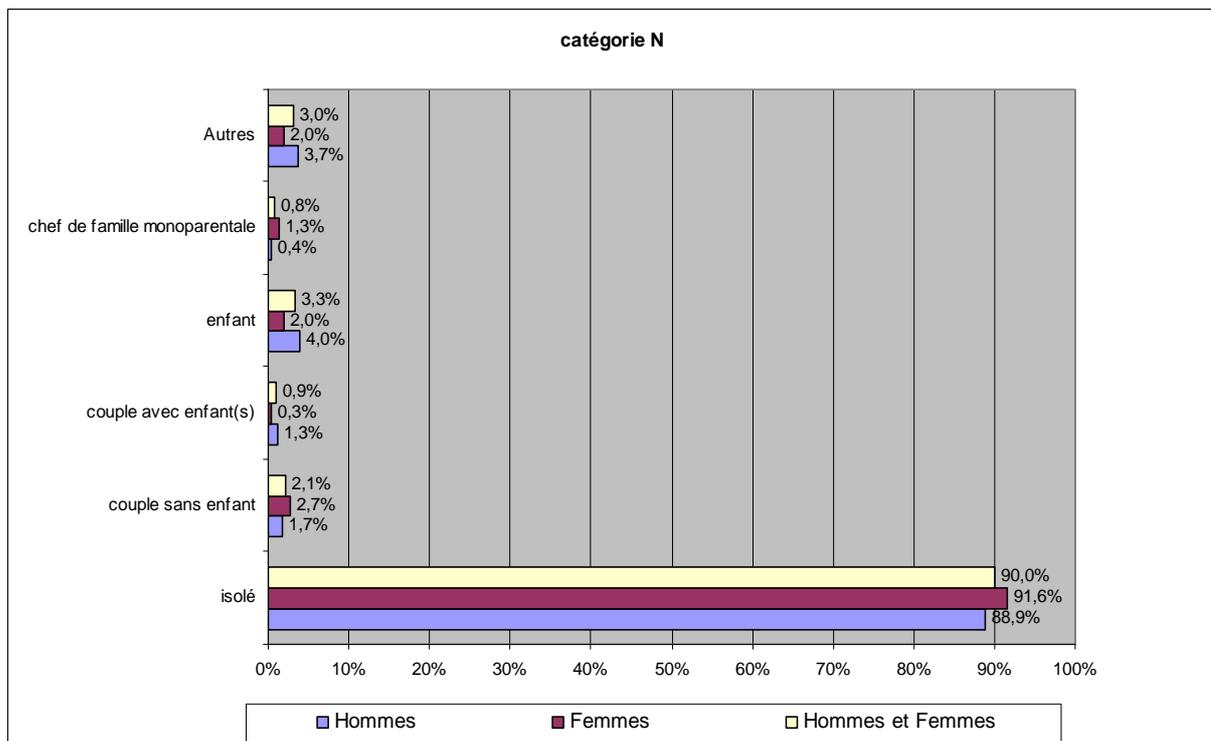
Les cohabitants de la catégorie B de l'ONEM font pour 44 % partie d'un couple avec enfant(s). Les positions LIPRO 'enfant' et 'couple sans enfant' se retrouvent à concurrence d'environ 25 % dans la catégorie B de l'ONEM.

Les hommes et les femmes se répartissent, dans ce cas aussi, différemment. Plus de la moitié des femmes (51,6 %) appartenant à la catégorie B sont partenaires dans un couple avec enfant(s). Chez les hommes, cette proportion n'est que de 32,6 %. Les hommes de la catégorie B qui habitent en moyenne plus longtemps chez leurs parents que les femmes se retrouvent dès lors, logiquement, plus souvent dans la position familiale 'enfant' de la typologie LIPRO : 40,3 %. Le pourcentage des femmes reprises dans cette position familiale n'est que de 15,6 %.

Un pourcentage peu élevé de cohabitants de sexe féminin appartenant à la position familiale 'enfant' a notamment pour corollaire un pourcentage plus élevé de partenaires féminins dans un couple avec ou sans enfants. A l'inverse, un pourcentage élevé de cohabitants masculins appartenant à la position familiale 'enfant' engendre notamment un pourcentage peu élevé de partenaires masculins avec ou sans enfants.

**Tableau 5 : Catégorie N selon position LIPRO**

|                       | Hommes       | Femmes       | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Enfant                | 660          | 208          | <b>868</b>   |
| Autres                | 613          | 200          | <b>813</b>   |
| Chef de fam. monopar. | 65           | 136          | <b>201</b>   |
| Couple avec enfant(s) | 210          | 33           | <b>243</b>   |
| Couple sans enfant    | 281          | 275          | <b>556</b>   |
| Isolé                 | 14698        | 9333         | <b>24031</b> |
| <b>Total</b>          | <b>16527</b> | <b>10185</b> | <b>26712</b> |



Dans 9 cas sur 10, la catégorie N d'isolés (ONEM) correspond à la position familiale d'isolés (LIPRO) de sorte que les autres positions familiales LIPRO en deviennent marginales. Il y a peu de différences par genre.

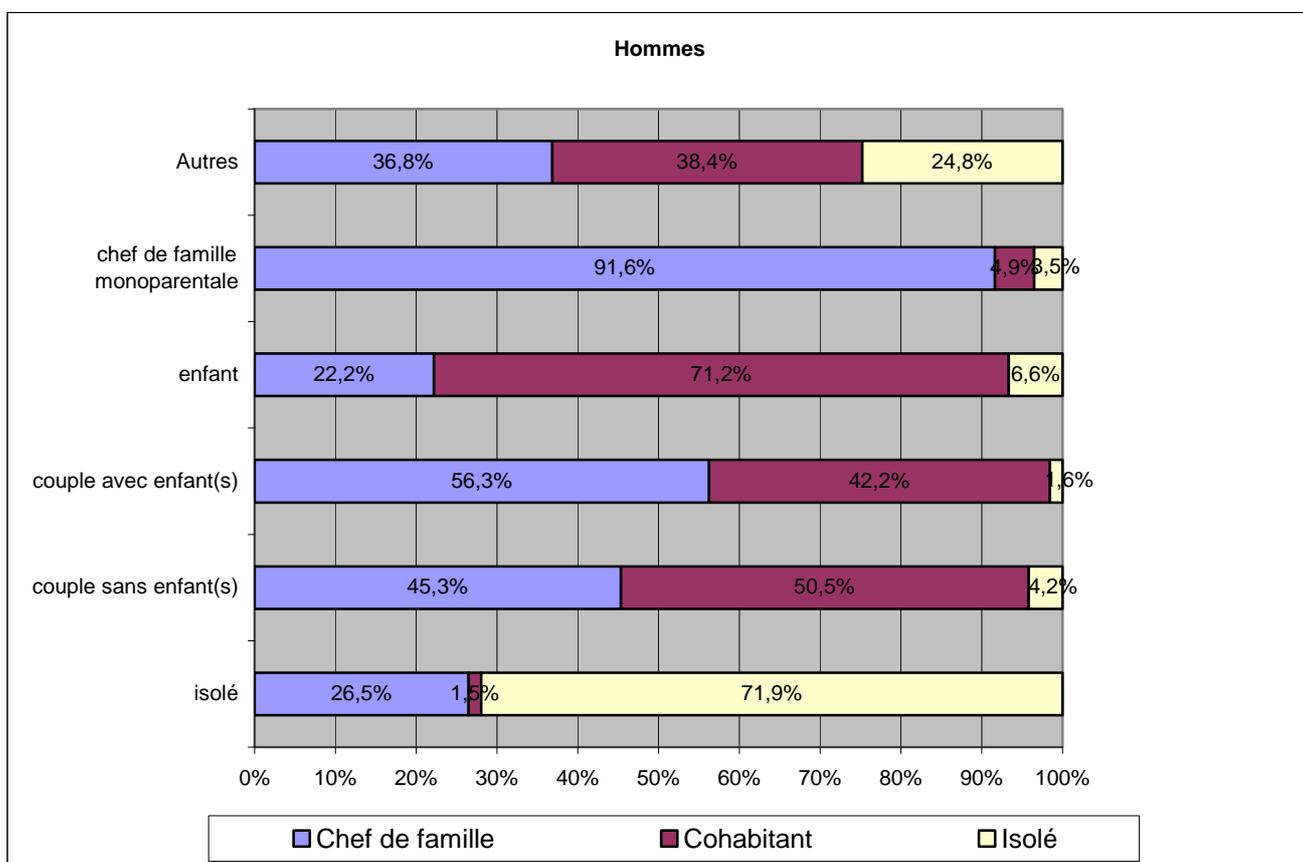
### 3.2. Position familiale (LIPRO) selon la catégorie d'allocation (ONEM)

Dans ce chapitre, nous examinons dans quelle manière les positions familiales de la typologie LIPRO sont réparties selon la catégorie d'allocation ONEM. Par exemple, on pourra détecter ainsi, pour la position familiale 'isolé', la part d'isolés de catégorie N de l'ONEM et la part de chefs de ménage de catégorie A. Pour rappel, ces isolés sont repris dans la catégorie A de l'ONEM à cause d'obligations alimentaires. De même, cette analyse doit également nous donner une idée de la part que représentent les 3 catégories ONEM dans la position familiale 'enfant' et nous indiquer s'il y a ou non de grandes différences selon le sexe.

**Tableau 6 : HOMMES - Position LIPRO selon catégorie**

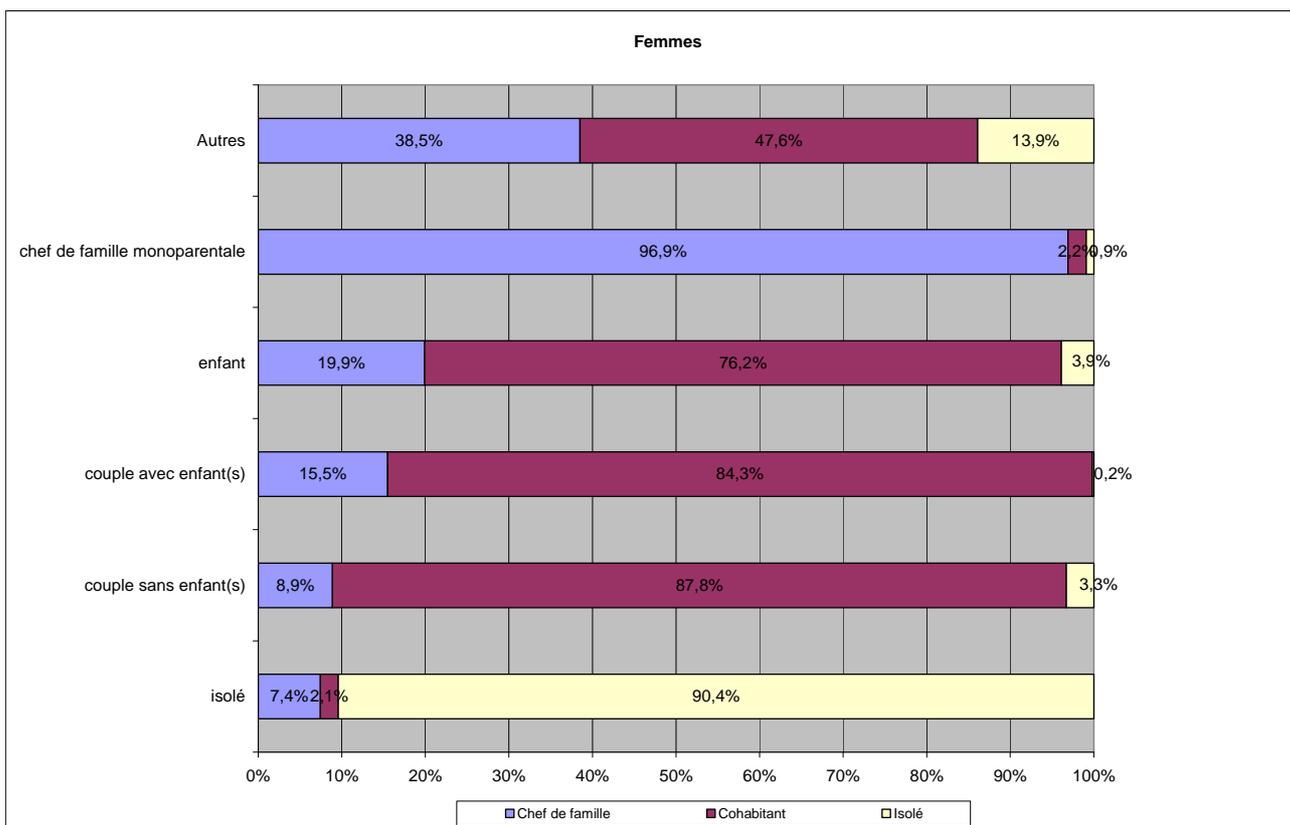
|                       | A            | B            | N            | Autres    | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Enfant                | 2207         | 7077         | 660          | 1         | 9945         |
| Autres                | 911          | 949          | 613          | 5         | 2478         |
| Chef de fam. monopar. | 1697         | 90           | 65           | 0         | 1852         |
| Couple avec enfant(s) | 7620         | 5715         | 210          | 3         | 13548        |
| Couple sans enfant    | 3051         | 3399         | 281          | 1         | 6732         |
| Isolé                 | 5417         | 316          | 14698        | 4         | 20435        |
| <b>Total</b>          | <b>20903</b> | <b>17546</b> | <b>16527</b> | <b>14</b> | <b>54990</b> |

**Graphique 4 Position familiale (LIPRO) selon catégorie d'allocation (ONEM) ventilée par sexe en Belgique, décembre 2007**



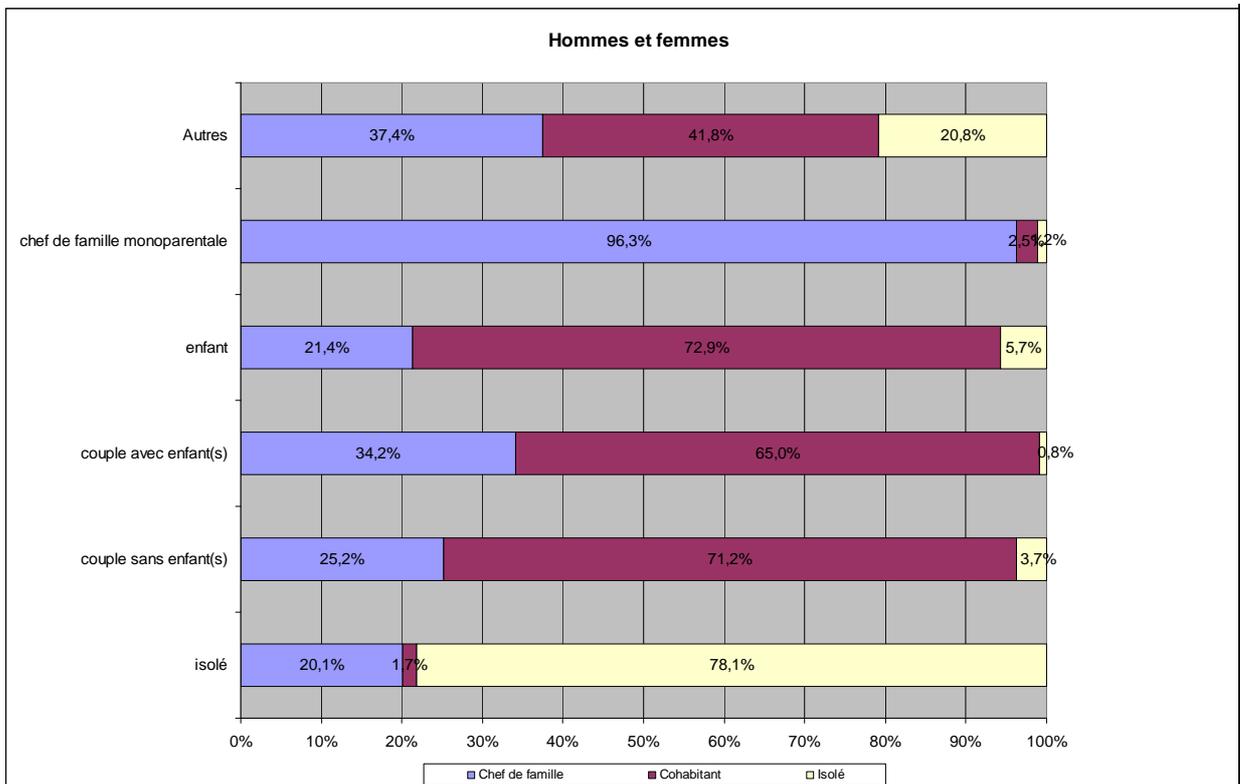
**Tableau 7 : FEMMES - Position LIPRO selon catégorie**

|                       | A            | B            | N            | Autres    | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Enfant                | 1066         | 4079         | 208          | 0         | 5353         |
| Autres                | 554          | 685          | 200          | 5         | 1444         |
| Chef de fam. monopar. | 14757        | 337          | 136          | 3         | 15233        |
| Couple avec enfant(s) | 2481         | 13512        | 33           | 6         | 16032        |
| Couple sans enfant    | 742          | 7332         | 275          | 2         | 8351         |
| Isolé                 | 767          | 219          | 9333         | 4         | 10323        |
| <b>Total</b>          | <b>20367</b> | <b>26164</b> | <b>10185</b> | <b>20</b> | <b>56736</b> |



**Tableau 8 : TOTAL - Position LIPRO selon catégorie**

|                       | A            | B            | N            | Autres    | Total         |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|---------------|
| Enfant                | 3273         | 11156        | 868          | 1         | 15298         |
| Autres                | 1465         | 1634         | 813          | 10        | 3922          |
| Chef de fam. monopar. | 16454        | 427          | 201          | 3         | 17085         |
| Couple avec enfant(s) | 10101        | 19227        | 243          | 9         | 29580         |
| Couple sans enfant    | 3793         | 10731        | 556          | 3         | 15083         |
| Isolé                 | 6184         | 535          | 24031        | 8         | 30758         |
| <b>Total</b>          | <b>41270</b> | <b>43710</b> | <b>26712</b> | <b>34</b> | <b>111726</b> |



- 71,9 % des hommes isolés selon la typologie LIPRO se retrouvent dans la catégorie 'isolé' (N) de l'ONEM. 26,5 % (contre seulement 7,4 % pour les femmes) d'entre eux sont chef(s) de ménage (A). Il s'agit alors d'hommes qui habitent seuls mais qui obtiennent la catégorie ONEM de chef de ménage (A) parce qu'ils sont débiteurs de pensions alimentaires. A ceux-ci s'ajoutent des travailleurs à statuts spéciaux comme les dockers et les marins pêcheurs qui bénéficient aussi de la catégorie A de l'ONEM. 90,4 % (contre 85 % en 2000) des isolés LIPRO de sexe féminin appartiennent à la catégorie 'isolé' (N) de l'ONEM. La correspondance entre les isolés de la typologie LIPRO et les isolés de la catégorie N de l'ONEM est donc encore plus forte chez les femmes que chez les hommes. Dès lors, sans distinction de genre, la correspondance entre les isolés de la catégorie N de l'ONEM et ceux de la position familiale LIPRO est particulièrement grande. Au total des hommes et des femmes, il y a convergence à hauteur de 78,1 %.
- 72,9 % des personnes appartenant à la position familiale 'enfant' (de couple marié, de couple non marié ou d'une famille monoparentale) perçoivent la catégorie d'allocation B de l'ONEM (71,2 % chez les hommes et 76,2 % chez les femmes). Néanmoins, on compte quand même plus d'un cinquième (21,4 %) de catégorie A dans cette position familiale : 22,2 % pour les hommes contre 19,9 % pour les femmes. Dans ce cas, on peut considérer que ces enfants sont les seuls gagne-pain de la famille ou que le ou les parents perçoivent des revenus extrêmement bas.
- La plupart des partenaires de couples sans enfants (mariés ou non mariés) appartiennent à la catégorie de cohabitant sans charge de famille (71,2 %). La catégorie B occupe la première place chez les hommes (50,5 %) mais surtout chez les femmes avec 87,8 %. La catégorie A atteint 45,3 % chez les hommes pour seulement 8,9 % chez les femmes.
- Chez les couples avec enfants, un peu moins de 2/3 d'entre eux appartient à la catégorie ONEM de cohabitant sans charge de famille (B), soit 65 %. Cependant, on note de grandes différences entre les sexes. 56,3 % des hommes appartiennent à la catégorie de chef de ménage A alors que 84,3 % des femmes

appartiennent à la catégorie de cohabitant sans charge de famille B et 15,5 % seulement à celle de chef de ménage A.

- Les partenaires masculins d'un couple avec enfants sont, dès lors, plus souvent des chefs de ménage (56,3 %) que lorsqu'ils font partie d'un couple sans enfants (45,3 %). Inversement, s'il n'y a pas d'enfants, la part de la catégorie B est prépondérante chez eux : 50,5 % contre 42,2 % (avec enfants). Le fait d'avoir des enfants fait augmenter un peu la part de la catégorie A pour les femmes en couple (de 8,9 % sans enfants à 15,5 % avec enfants) mais a peu d'effet sur la part de la catégorie B (avec enfants : 84,3 % contre 87,8 % sans enfant).
- Il est logique d'enregistrer un fort pourcentage de chefs de ménage A de l'ONEM dans la position familiale LIPRO de chef de famille monoparentale : 96,9 % chez les femmes pour 91,6 % chez les hommes.

## 4. Croisement entre position familiale (LIPRO) et catégorie d'allocation (ONEM) – Analyse selon la région

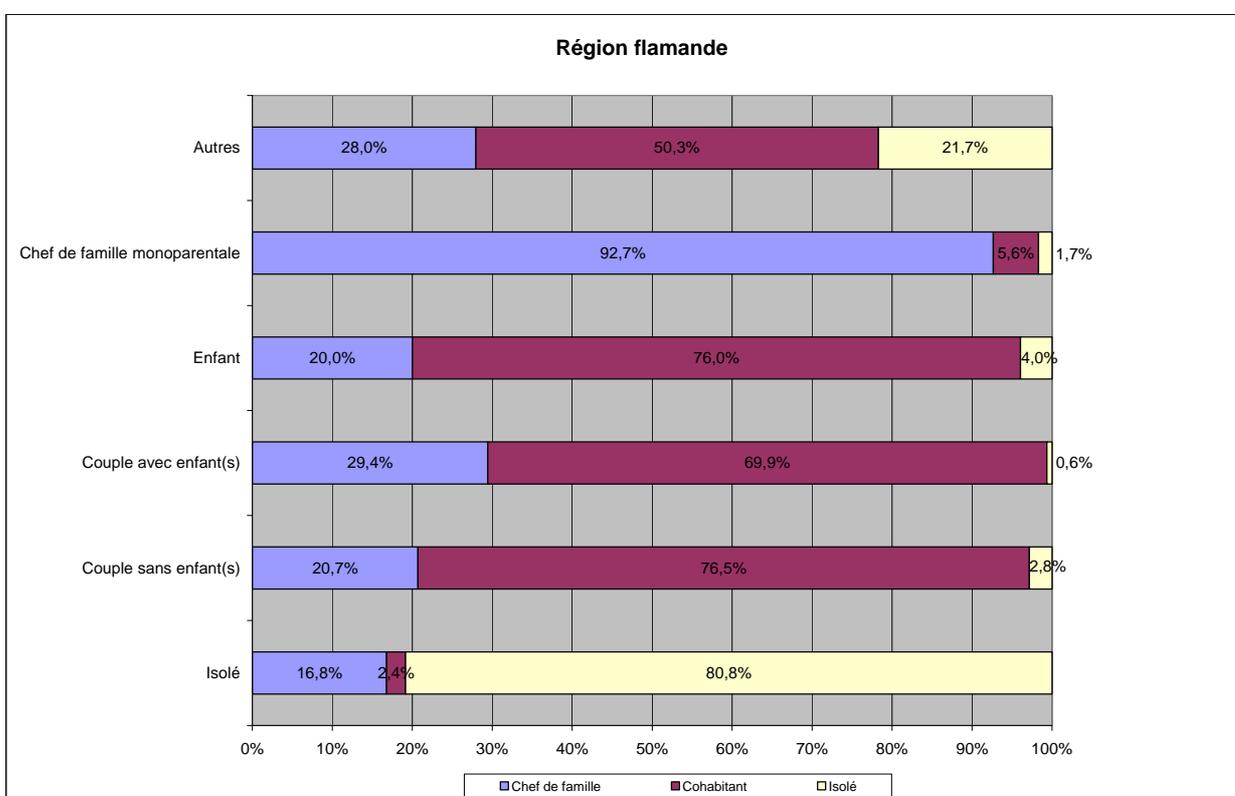
Dans ce chapitre, nous examinons s'il y a des différences significatives à noter selon la région dans la répartition des catégories de l'ONEM ventilées selon la position familiale LIPRO et, inversement, dans la répartition des positions familiales ventilées selon la catégorie de l'ONEM.

### 4.1. Position familiale (LIPRO) selon la catégorie d'allocation (ONEM)

Tableau 9 : Région flamande/position LIPRO selon catégorie

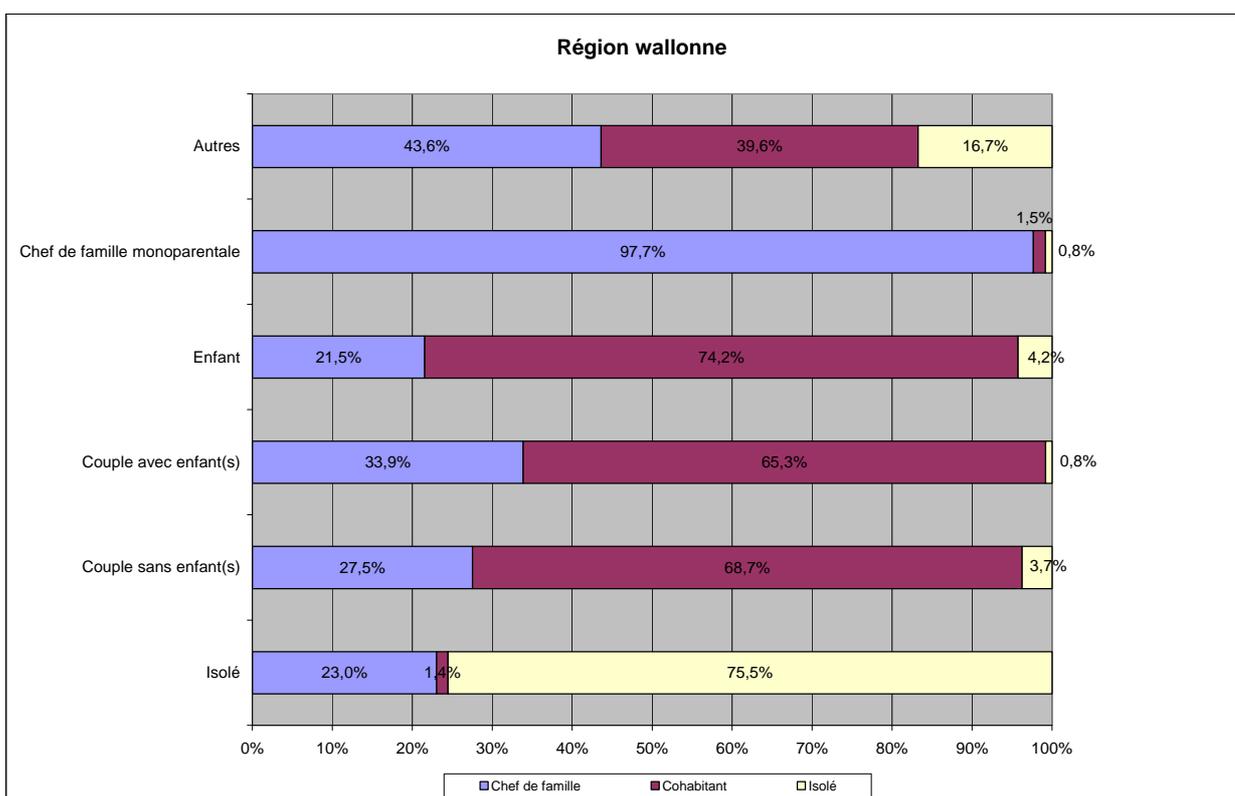
|                       | A            | B            | N           | Autres   | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|-------------|----------|--------------|
| Enfant                | 1050         | 3983         | 207         | 1        | 5241         |
| Autres                | 399          | 718          | 310         | 2        | 1429         |
| Chef de fam. monopar. | 3713         | 226          | 68          | 0        | 4007         |
| Couple avec enfant(s) | 3389         | 8052         | 73          | 3        | 11517        |
| Couple sans enfant    | 1473         | 5438         | 202         | 0        | 7113         |
| Isolé                 | 1514         | 213          | 7285        | 3        | 9015         |
| <b>Total</b>          | <b>11538</b> | <b>18630</b> | <b>8145</b> | <b>9</b> | <b>38322</b> |

Graphique 5 Répartition des types LIPRO selon la catégorie d'allocation ONEM et la région (chaque type LIPRO = 100 %)



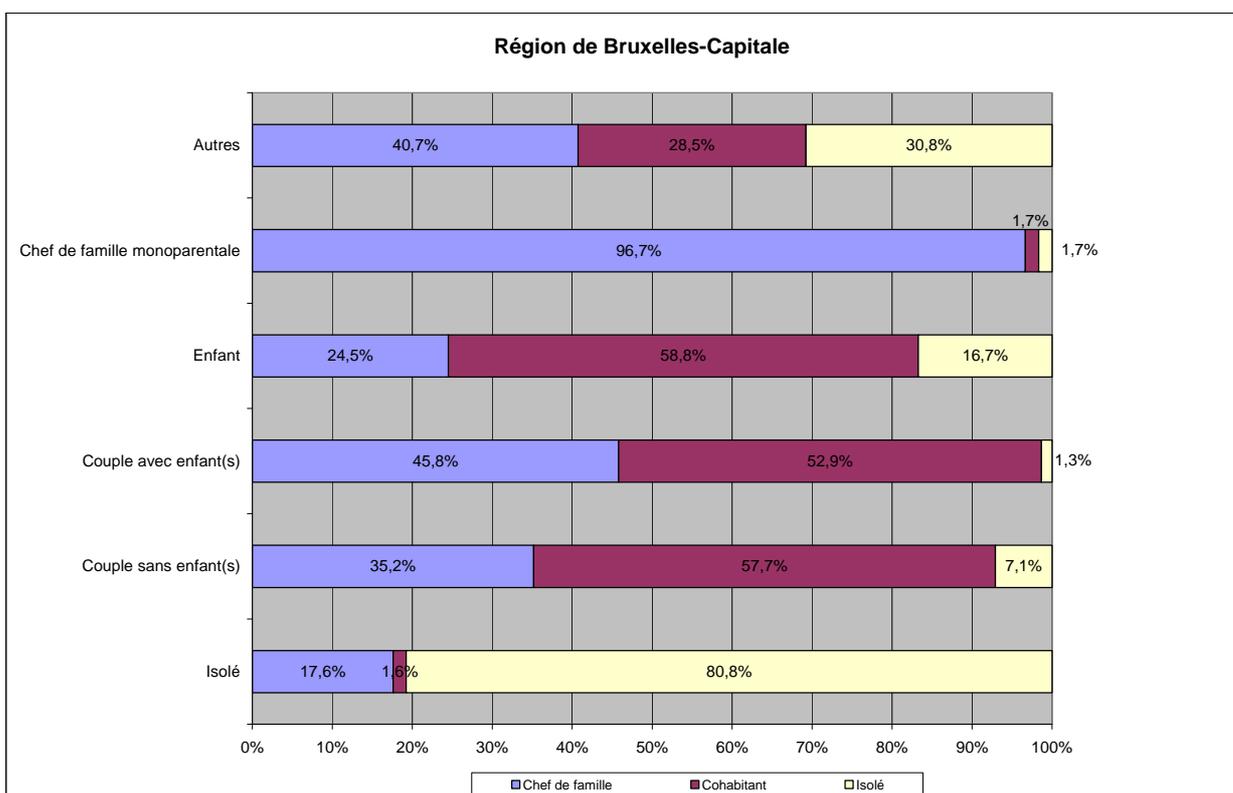
**Tableau 10 : Région wallonne/position LIPRO selon catégorie**

|                       | A            | B            | N            | Autres    | Total        |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Enfant                | 1761         | 6066         | 346          | 0         | 8173         |
| Autres                | 813          | 739          | 312          | 4         | 1868         |
| Chef de fam. monopar. | 9969         | 153          | 85           | 3         | 10210        |
| Couple avec enfant(s) | 4425         | 8536         | 104          | 2         | 13067        |
| Couple sans enfant    | 1734         | 4331         | 236          | 3         | 6304         |
| Isolé                 | 3570         | 221          | 11704        | 3         | 15498        |
| <b>Total</b>          | <b>22272</b> | <b>20046</b> | <b>12787</b> | <b>15</b> | <b>55120</b> |



**Tableau 11 : Région de Bruxelles-Capitale/position LIPRO selon catégorie**

|                       | A           | B           | N           | Autres    | Total        |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|--------------|
| Enfant                | 462         | 1107        | 315         | 0         | 1884         |
| Autres                | 253         | 177         | 191         | 4         | 625          |
| Chef de fam. monopar. | 2772        | 48          | 48          | 0         | 2868         |
| Couple avec enfant(s) | 2287        | 2639        | 66          | 4         | 4996         |
| Couple sans enfant    | 586         | 962         | 118         | 0         | 1666         |
| Isolé                 | 1100        | 101         | 5042        | 2         | 6245         |
| <b>Total</b>          | <b>7460</b> | <b>5034</b> | <b>5780</b> | <b>10</b> | <b>18284</b> |



Les différences entre les régions sont plus prononcées que lors de la répartition des catégories de l'ONEM ventilées selon la position familiale (cfr point suivant).

1. La position 'enfant' se retrouve dans la catégorie B à raison de 76 % dans la Région flamande et de 74,2 % dans la Région wallonne mais seulement à concurrence de 58,8 % en Région de Bruxelles-Capitale.

En parallèle, la fréquence de la catégorie A augmente au fur et à mesure que la fréquence de la catégorie B diminue : de 20 % dans la Région flamande et 21,5 % dans la Région wallonne à 24,5 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le pourcentage d'enfants appartenant à la catégorie des isolés (N) est nettement plus élevé que dans les 2 autres régions et atteint 16,7 % en 2007.

2. Le type LIPRO des isolés se ventile à peu près de la même façon dans les 3 régions. Néanmoins, la présence de la catégorie de chef de ménage (A) est plus significative dans la Région wallonne : 23 % contre 16,8 % dans la Région flamande et 17,6 % dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette différence pourrait résulter d'une part plus élevée d'isolés débiteurs alimentaires dans la Région wallonne. En corollaire, la part de la catégorie des isolés (N) est également un peu plus faible en Région wallonne : 75,5 % contre 80,8 % en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, la position familiale LIPRO d'isolé correspond donc le mieux à la catégorie 'isolé' de l'ONEM dans la Région flamande et dans la Région de Bruxelles-Capitale.
3. Si l'on examine chaque région séparément, on constatera qu'il y a peu de différence entre les types LIPRO de partenaire en 'couple avec enfants' et 'couple sans enfants'. La catégorie de l'ONEM la plus fréquente est celle des cohabitants sans charge de famille (B).

Cependant, la fréquence de la catégorie B varie fortement selon la région. Chez les couples sans enfants et les couples avec enfants, en Région flamande, elle est respectivement de 76,5 % et 69,9 %. En Région wallonne, ces fréquences sont déjà moins élevées et correspondent respectivement à 68,7 % et 65,3 %. En Région de

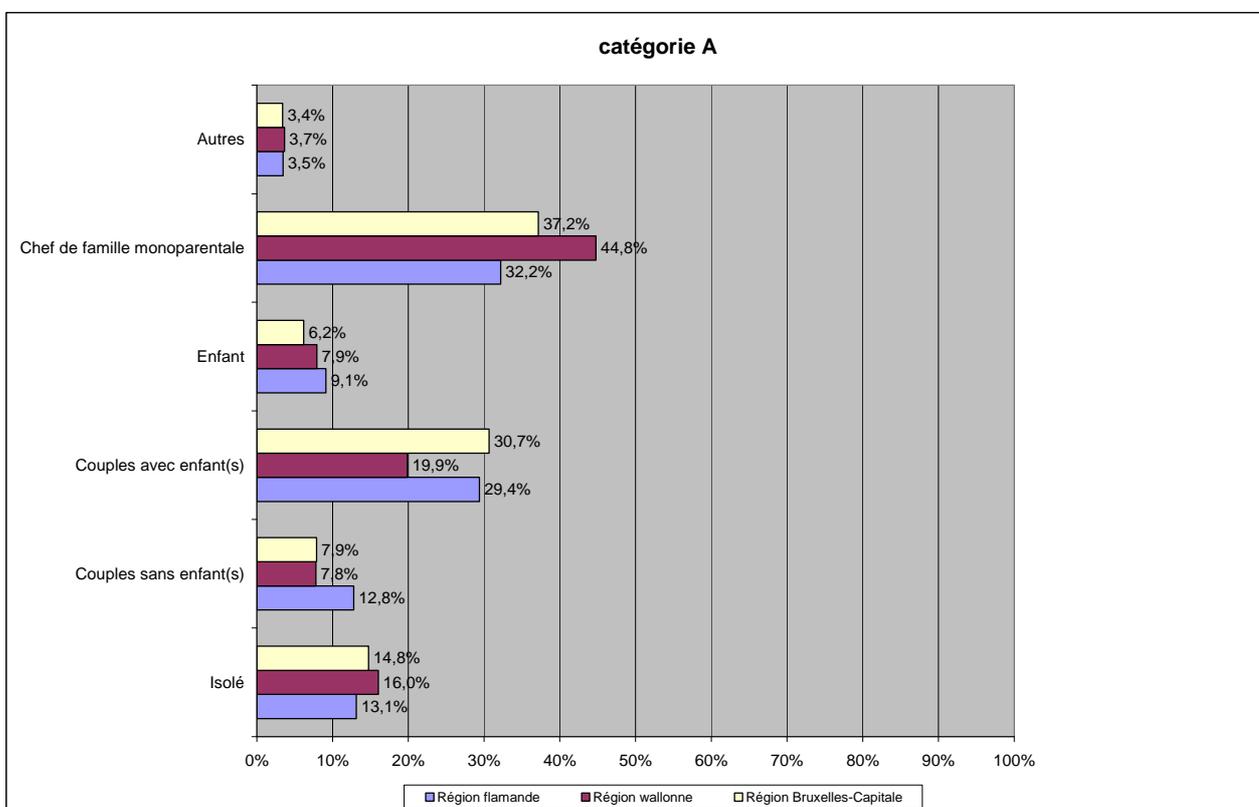
Bruxelles-Capitale enfin, elles sont les moins élevées et correspondent respectivement à 57,7 % et 52,9 %.

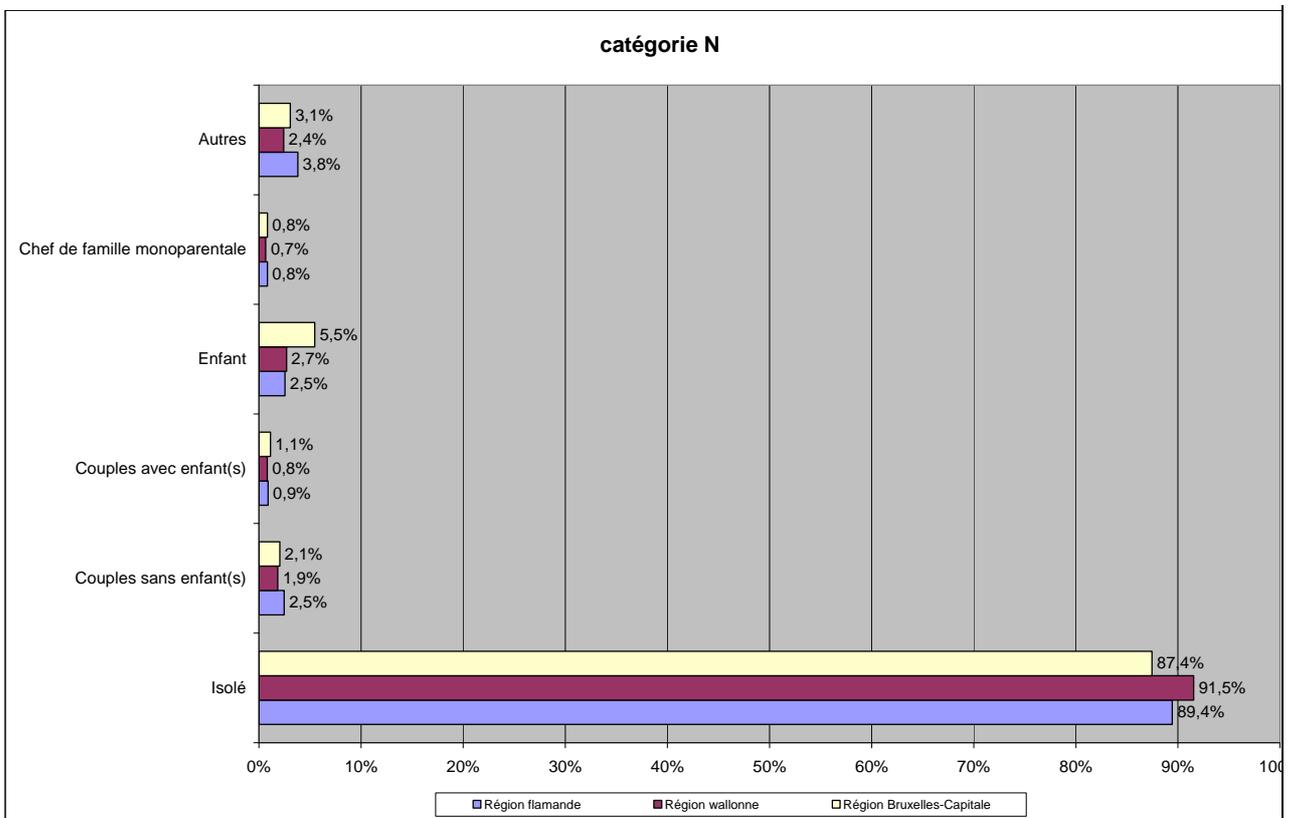
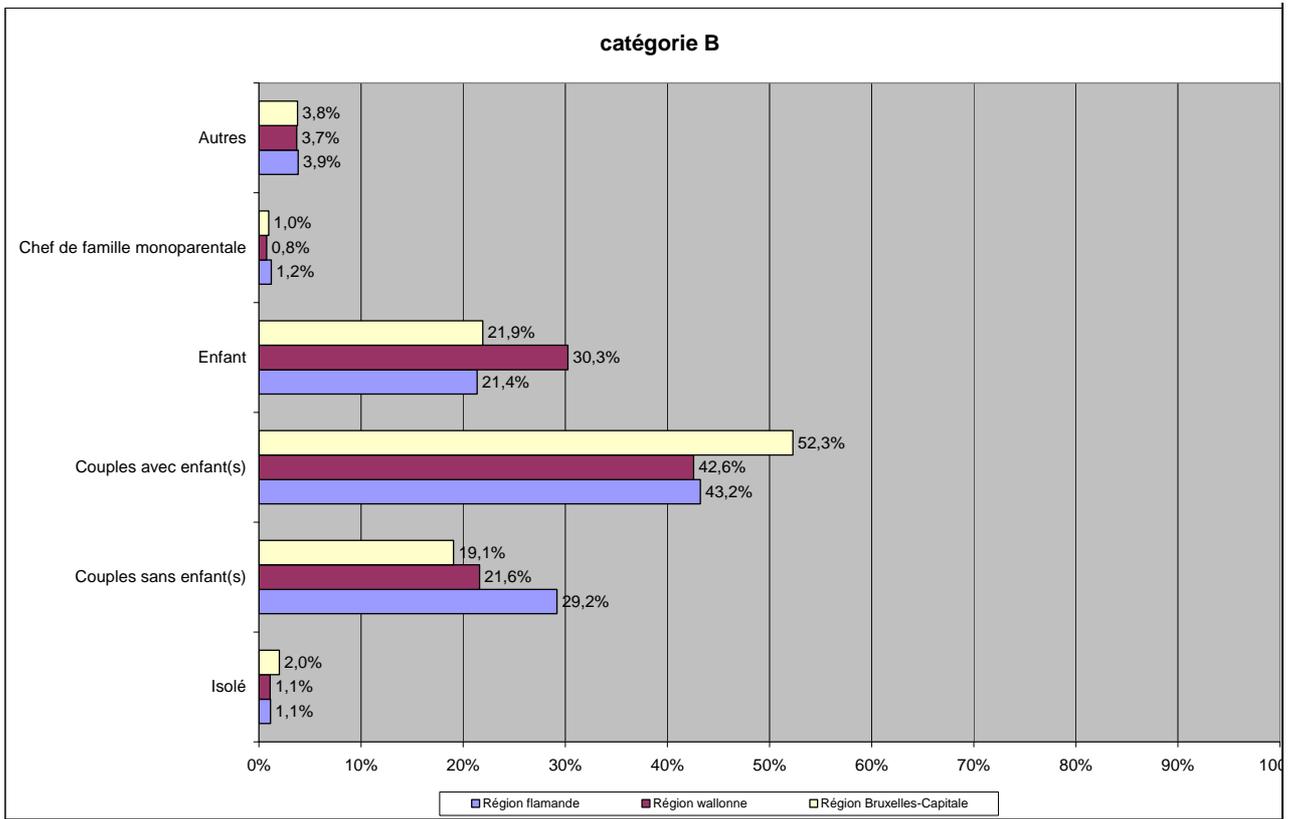
A l'inverse, les pourcentages des chefs de famille A sont les plus élevés en Région de Bruxelles-Capitale où ils s'élèvent respectivement pour les positions couple sans enfant et couple avec enfant à 35,2 % et 45,8 % contre 27,5 % et 33,9 % en Région wallonne et contre 20,7 % et 29,4 % en Région flamande.

## 4.2. Catégorie d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO

Il y a lieu d'interpréter les graphiques ci-après comme suit: la somme des fréquences d'une catégorie ONEM pour les différentes positions familiales est égale à 100 % par région.

**Graphique 6 Répartition des catégories d'allocation ONEM selon la position familiale LIPRO et la région (somme par région = 100 %)**





Remarquons que les différences régionales ne semblent pas très importantes.

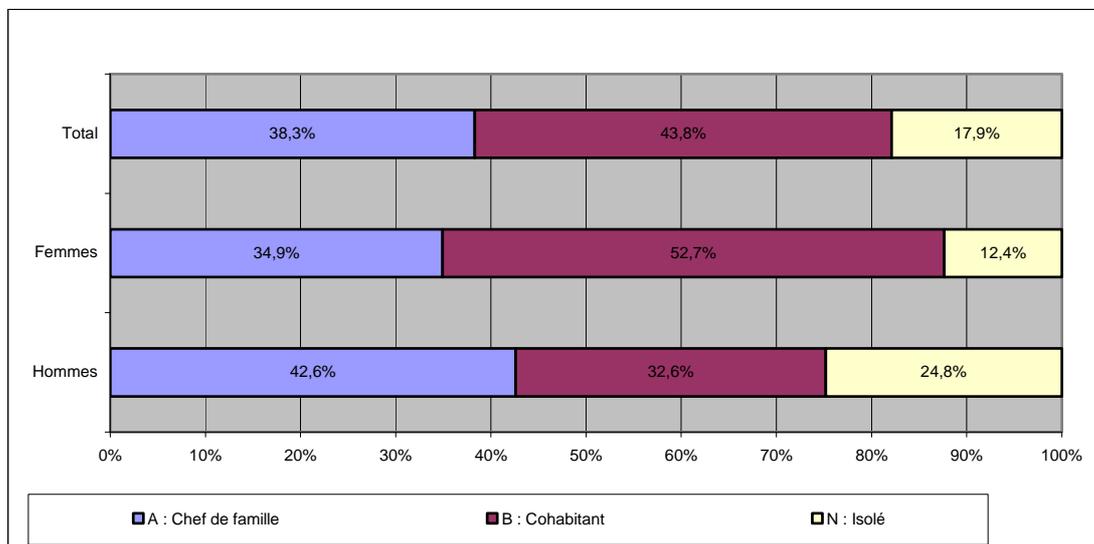
Notons, toutefois, que :

1. En ce qui concerne la catégorie A de chef de ménage, la position familiale la plus fréquente dans les 3 régions est celle de 'chef de famille monoparentale'. En Région wallonne, pas moins de 44,8 % de la catégorie A est chef de famille monoparentale. En Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale, ce pourcentage est moindre et s'élève respectivement à 32,2 % et 37,2 %.
2. Dans chaque région, la catégorie B de l'ONEM est la plus représentée dans la position familiale de 'couple avec enfants' : 52,3 % dans la Région de Bruxelles-Capitale, 43,2 % dans la Région flamande et 42,6 % en Région wallonne. Il est particulièrement intéressant de constater que la position familiale 'enfant' arrive en 2e position dans la catégorie B en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, avec respectivement 30,3 % et 21,9 %. Dans la Région flamande par contre, la position familiale de 'partenaire dans un couple sans enfants' occupe la 2e place (29,2 %) devant la position 'enfant' (21,4 %). Il y a donc relativement plus d'allocataires appartenant à la position familiale 'enfant' dans la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, ce constat résultant notamment d'un chômage des jeunes plus élevé dans ces régions.

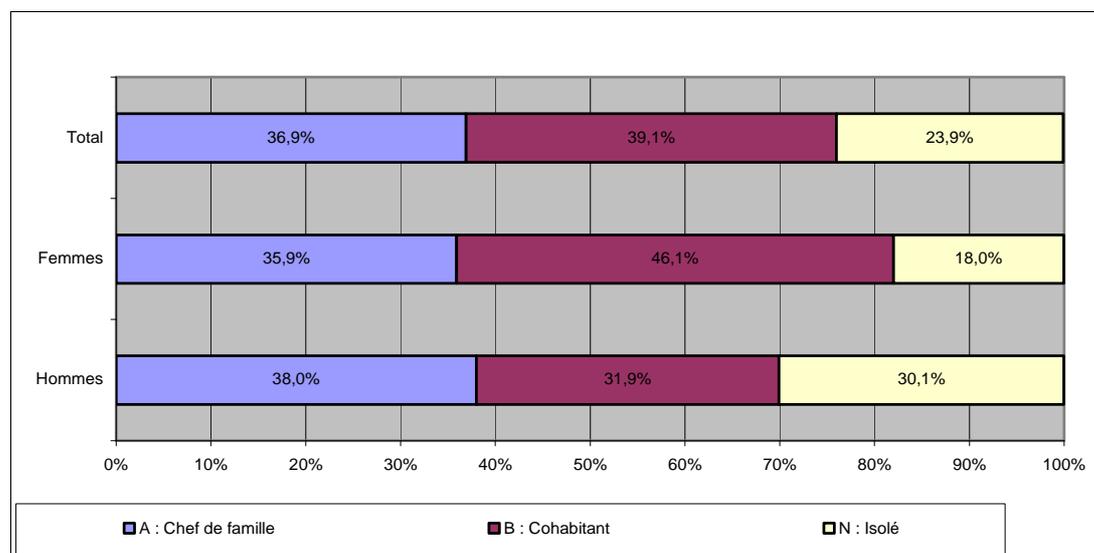
## 5. Comparaison 2000/2007

Graphique 7 Répartition des catégories d'allocation ONEM par genre en 2000 et 2007

2000



2007



En 2007 par rapport à 2000, la catégorie familiale ONEM des isolés a progressé de 6 points pour-cent tandis que celle des cohabitants, essentiellement du fait des femmes, a diminué de près de 5 points. Les chefs de ménage reculent de 4,6 % chez les hommes mais progressent très légèrement (+1 %) chez les femmes.

Comparée à 2000, la ventilation en 2007 selon la position familiale LIPRO ne fait que confirmer le constat de l'augmentation (environ dans la même mesure que pour la catégorie ONEM) des isolés. Cette augmentation est compensée par une diminution quasi équivalente de la position familiale 'couple avec enfants'. A noter que la position 'couple sans enfant' ne suit pas la même tendance puisque cette position se renforce légèrement.

Dans la catégorie A des chefs de ménage, la position de « chef de famille monoparentale » se voit encore quelque peu renforcée en 2007 passant de 38,5 % en 2000 à 39,9 % en 2007. Les chefs de famille monoparentale femmes voient leur part ( dans l'ensemble des femmes de la catégorie A de l'ONEM) passer de 70,3 % à pas moins de 72,5 %. Toujours au sein de la catégorie A de l'ONEM, les hommes revêtus de la position familiale LIPRO d'isolés se renforcent encore quelque peu tandis qu'ils régressent sensiblement (-4,8 %) lorsqu'ils sont repris dans la position 'couple avec enfant(s)'.

Dans la catégorie N (isolés) de l'ONEM, la position familiale LIPRO d'isolés largement majoritaire à concurrence de 86 % en 2000 progresse encore pour atteindre 90 % en 2007.

Enfin, dans la catégorie B des cohabitants sans charge de famille de l'ONEM, du seul fait des femmes, la position familiale LIPRO 'couple avec enfant' diminue de près de 7 % passant de 50,8 % en 2000 à 44 % en 2007. Dans le même temps, surtout du fait des femmes, la position 'couple sans enfant' croît de 5,4 % dans cette même catégorie.

Pour chacune des 3 régions, la concordance pour les isolés entre la position LIPRO et la catégorie ONEM qui était déjà forte en 2000 se renforce encore en 2007. En 2007, la concordance est la plus forte en Région flamande et de Bruxelles-Capitale : 80,8 %. En Région wallonne, cette concordance est un peu moins élevée mais reste très forte : 75,5 %. De 2000 à 2007, cette concordance s'est renforcée le plus en Région flamande passant de 73,8 % en 2000 à 80,8 % (+ 7 points pour cent) en 2007, suivie de la Région wallonne passant de 69 à 75,5 % (+ 6,5 points pour cent) et, enfin, de la Région de Bruxelles-Capitale qui passe de 75,3 à 80,8 % (+ 5,5 points pour cent).

Entre 2000 et 2007, en Région flamande comme en Région wallonne, on constate un glissement de la catégorie ONEM de cohabitants sans charge de famille reprise sous la position LIPRO 'couple avec enfant' vers la même catégorie ONEM reprise sous la position LIPRO 'couple sans enfant'. En effet, on enregistre une baisse de 72,6 % de la position LIPRO 'couple avec enfant' en 2000 en Région flamande à 69,9 % en 2007 compensée par une hausse de la position LIPRO 'couple sans enfant' de 73,9 % à 76,5 %. Le même phénomène se retrouve en Région wallonne. Dans cette région, on enregistre une baisse légère de 65,7 % de la position LIPRO 'couple avec enfant' en 2000 à 65,3 % en 2007 compensée par une hausse de la position LIPRO 'couple sans enfant' de 66,6 % à 68,7 %. Enfin, en Région de Bruxelles-Capitale, entre 2000 et 2007, on constate une baisse de la position LIPRO 'couple avec enfant' et de celle 'couple sans enfant' passant respectivement de 56,2 à 52,9 % et de 60,1 à 57,7 %.

Enfin, comme déjà mis en exergue dans le chapitre 3.1, rappelons que la catégorie A de chef de ménage englobe des chefs de famille monoparentale, des isolés débiteurs alimentaires et des enfants (seuls gagne-pain de la famille ou qui pour le moins perçoivent le revenu principal de celle-ci) et ce, à concurrence de 62,8 % de la catégorie A de l'ONEM. Ce pourcentage renforce encore le constat déjà fait à la lumière de l'échantillon de 2000 puisque, fin 2007, ce pourcentage a crû encore de 2,5 points pour-cent par rapport à 2000 (60,3 % en 2000 contre 62,8 en 2007). Ces positions familiales se retrouvent donc être de plus en plus largement majoritaires dans la catégorie ONEM des chefs de ménage.

## 6 Conclusions

Le croisement de la position familiale LIPRO et de la catégorie d'allocation ONEM reflète l'évolution de la cellule familiale traditionnelle vers une série de positions familiales de plus en plus diverses. Les disparités entre position familiale LIPRO et catégories familiales ONEM ne font que renforcer ce constat. La part conséquente des isolés LIPRO qui se trouvent dans la catégorie A des chefs de ménage de l'ONEM illustre notamment cette évolution.

Le croisement des données LIPRO et de l'ONEM permet également de mettre en exergue un certain nombre de situations au sein du groupe des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés :

-La catégorie A de l'ONEM (chefs de ménage) comprend, en effet, pas moins de 39,9 % de chefs de famille monoparentale. C'est la position familiale la plus fréquente dans la catégorie A. Chez les femmes appartenant à la catégorie A, il n'y a pas moins de 72,5 % de chefs de famille monoparentale. Chez les hommes, ce taux n'atteint que 8,1 %.

-Parmi les isolés selon la typologie LIPRO, 78,1 % appartiennent à la catégorie N de l'ONEM alors que 20,1 % d'entre eux relèvent de la catégorie A. En général, il s'agit de personnes (plus souvent des hommes) qui ont des obligations alimentaires mais également de travailleurs ayant des statuts spéciaux (dockers et marins pêcheurs). Ce pourcentage est le plus élevé en Région wallonne, soit 23 % contre seulement 16,8 % en Région flamande et 17,6 % en Région de Bruxelles-Capitale.

-En catégorie A, le pourcentage d'isolés LIPRO atteint les 15 %. Chez les allocataires masculins de la catégorie A, ce pourcentage est de 25,9 % et, chez les allocataires féminins, ce pourcentage atteint seulement 3,8 %. Cette différence est due notamment au fait que les hommes sont plus souvent que les femmes débiteurs de pensions alimentaires. De plus, une part des isolés masculins LIPRO sont repris dans la catégorie A du fait de leur statut spécial de travailleur en tant que docker ou marin pêcheur.

-La position familiale 'enfant' qui se retrouve dans la catégorie A de l'ONEM peut induire que ces enfants sont les seuls gagne-pain de la famille ou que le(s) revenu(s) de leur(s) parent(s) sont très bas. Cette situation concerne 7,9 % des allocataires de la catégorie A.

Dès lors, en additionnant chefs de famille monoparentale (39,9 %), isolés ayant une obligation alimentaire (15 %) et enfants qui obtiennent la catégorie A de l'ONEM (7,9 %), on enregistre pas moins de 62,8 % des allocataires de la catégorie A. C'est encore 2,5 points pour-cent de plus qu'en 2000.

Dans la position familiale 'couples avec enfants', 56,3 % des partenaires masculins obtiennent la catégorie A, tandis que 84,3 % des partenaires féminins obtiennent la catégorie B. Chez les couples sans enfants, seulement 45,3 % des partenaires masculins font partie de la catégorie A, alors que 87,8 % des partenaires féminins appartiennent à la catégorie B.

La position familiale 'couple avec enfant' se retrouve logiquement plus souvent dans la catégorie A de l'ONEM que celle de 'couple sans enfant' : 34,2 % des cas contre 25,2 % des cas. Cette tendance est plus marquée chez les hommes qui vivent en couple (de 45,3 % sans enfant(s) à 56,3 % avec enfant(s)) que chez les femmes qui vivent en couple (de 8,9 % sans enfant(s) à 15,5 % avec enfant(s)). Chez les hommes, ne pas avoir d'enfants engendre une hausse de la part de la catégorie B (de 42,2 % avec enfant(s) à 50,5 % sans enfant(s)). Chez les femmes, les enfants ont peu d'incidence sur le pourcentage de la catégorie B (84,3 % avec enfant(s) et 87,8 % sans).

40,3 % des hommes de la catégorie B revêtent la position familiale d'‘enfant’ contre seulement 15,6 % des femmes. Par contre, plus de la moitié des femmes (51,6 %) de la catégorie B sont partenaires dans un couple avec enfant(s). Chez les hommes, cette proportion n'est que de 32,6 %.

On rencontre globalement les mêmes répartitions dans les trois régions. Néanmoins, les plus grandes différences apparaissent pour la position familiale 'enfant' où la catégorie B apparaît plus fréquemment en Région flamande et en Région wallonne (+/- 75 % dans les 2 régions) mais moins souvent dans la Région de Bruxelles-Capitale (58,8 %). Autre particularité de la Région de Bruxelles-Capitale qui découle du constat précédent : la représentation relativement importante de la catégorie N dans cette même position familiale 'enfant' : 16,7 % contre environ 4 % dans les 2 autres régions.